



| | |
|--|---|
|  |  |
| Délégation n°31 | Conseil Municipal du Mardi 24 mai 2022 |
| CULTURE – MUSEE QUENTOVIC | Domaine de compétence : 7.5.1 Demande de subventions |
| <p>Le Mardi Vingt Quatre Mai deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> | |
| <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 16/05/2022</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 9</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 27/05/2022</p> </div> | <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoints, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Franck TINDILLER à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Bernard WAUQUIER à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET à Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN à Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST à Madame Marine NEMPONT, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Gérard ANDRÉ</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p>Votants : 31</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Grégory HURTREL</p> |
| Objet : Acquisition d'œuvre – Demande de subvention | |
| Rapporteur : Monsieur le Maire | |
| Synthèse de la délibération : | Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition d'une œuvre pour enrichir les collections du musée Quentovic sur les peintres de la colonie d'Étaples-sur-mer |

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal,

Vu l'article 442-2 portant sur l'appellation « Musée de France » et les dispositions du Code du Patrimoine,

Vu l'avis de la Commission n° 3 « Rayonnement de la Ville d'ETAPLES SUR MER » consultée en date du 3 Mai 2022, concernant l'intérêt de cette acquisition,

Considérant que, dans l'intérêt de l'accroissement des collections par l'achat d'une œuvre représentant un sujet attaché à la ville d'Étaples-sur-mer par un artiste qui appartient au mouvement artistique de la colonie des peintres d'Étaples de la fin du XIXe siècle, auprès de :

Antiquaire Régis ANQUEZ

5 rue de Campaigno

62200 Boulogne-sur-mer

Il est opportun d'acquérir l'objet suivant : une huile sur toile d'Eugène CHIGOT (1860-1927), signée, de 129,5 cm x 180,5 cm, avec son cadre d'origine, représentant « La Part Dieu : Marins Distribuant du Poisson aux Pauvres ». Le travail de l'eau et de la lumière (soleil couchant), les personnages en costumes traditionnels sur la grève de la Canche, la représentation de la flottille de pêche et d'une scène empreinte de religiosité et liée au monde du travail et à la pêche correspond aux sujets privilégiés par cet artiste.

Cette œuvre d'Eugène CHIGOT, artiste reconnu de la colonie des peintres de la Côte d'Opale, compléterait utilement les collections publiques du Musée Quantovic, qui possède dans son fonds cinq tableaux de cet artiste.

L'œuvre présente un intérêt pour la ville, vu son format et son historique, et le sujet spécifiquement étaplois lié à la charité.

L'œuvre est, après négociations, proposée à l'acquisition à 20 000 €.

Il devrait être possible de solliciter une subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées à hauteur de 60%.

Considérant l'avis du Bureau et de la Délégation permanente de la Commission Scientifique régionale des collections des Musées de France, préalablement consultés, concernant l'opportunité et le budget prévisionnel pour l'acquisition de cette œuvre,

Considérant la demande faite auprès de la Direction Générale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) pour que l'œuvre passe en commission et, après avis du Service des Musées de France, puisse entrer dans les collections du Musée Quantovic, et bénéficier d'une demande de subventions auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (F.R.A.M.),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la présente acquisition et l'acceptation des éventuelles subventions correspondantes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires en conséquence.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

Vu pour être affiché le 27 Mai 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

